

Résumé à l'intention des citoyens

Proposition de l'UE destinée à

aider les pays en développement à surmonter la crise

QUEL EST L'ENJEU?

- L'objectif général est de mettre en pratique les conclusions du sommet du G-20 à Londres en ce qui concerne les pays en développement.
- Les effets de la crise économique mondiale sur les pays en développement se précisent. On estime que les investissements étrangers pourraient chuter de 80 % et les envois de fonds des travailleurs émigrés de 40 %. Le commerce mondial se ralentit et la croissance économique de ces pays risque de baisser de cinq points de pourcentage ou plus. Cette situation **plongera jusqu'à 100 millions de personnes dans la pauvreté en 2009**, qui rejoindront celles déjà touchées par la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants.
- L'Europe s'est déjà dotée d'un plan de relance pour son économie. Ce document contient également des idées sur la façon dont l'UE peut venir en aide aux pays en développement. Comme pour le changement climatique, ces pays seront parmi les plus durement touchés par la récession mondiale, alors qu'ils en sont les derniers responsables.
- L'Union européenne est le premier partenaire de nombreux pays en développement. À ce titre, elle doit favoriser leur développement en adoptant une approche fondée sur la solidarité. Dans ce monde d'interdépendances, tout investissement dans la reprise économique de ces pays alimentera notre propre redressement.

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

- Les mesures proposées bénéficieront essentiellement aux **pays en développement**, et en particulier aux populations les plus vulnérables.
- Les **Européens**, qui contribuent activement à l'aide au développement, même en ces temps plus difficiles, profiteront eux aussi des retombées positives de la lutte contre la pauvreté et d'autres problèmes mondiaux comme le changement climatique.

POURQUOI L'UNION EUROPEENNE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Aucun pays de l'Union européenne ne peut lutter seul contre la pauvreté. C'est pourquoi l'Europe a adopté un consensus sur le développement en 2005.
- Une action commune à l'échelle européenne constitue le moyen le plus efficace d'atténuer les conséquences les plus graves du ralentissement économique mondial et de se remettre en position d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER EXACTEMENT?

- Les aides financières, nouvelles et existantes, seront utilisées afin d'agir rapidement contre la récession.
- Un mécanisme «FLEX» amélioré permettra de compenser la perte des recettes d'exportation des pays en développement et de financer des mesures de protection sociale.

- Dans le domaine des infrastructures, les prêts accordés par la Banque européenne d'investissement et les moyens engagés par le fonds fiduciaire européen pour l'énergie, l'eau, les transports et les télécommunications seront revus à la hausse et axés sur la création d'emplois et les réseaux régionaux.
- La mise en œuvre de la facilité alimentaire de l'UE, d'un montant de 1 milliard d'euros, sera accélérée afin de revitaliser l'agriculture.
- Des investissements seront réalisés dans la «croissance verte», par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique et de son mécanisme de financement, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et le transfert de technologies.
- L'aide au commerce sera utilisée pour stimuler l'investissement privé et les échanges commerciaux.

QUAND LA PROPOSITION DEVRAIT-ELLE ENTRER EN VIGUEUR ?

- La communication sera adoptée le 8 avril 2009 comme un appel à une action immédiate. Elle sera examinée par les autres institutions de l'UE en vue d'apporter une réponse importante, efficace et coordonnée à l'échelle européenne.